

ÉTS DAURELLE, HANOÏ

1. — FERDINAND DAURELLE (ca 1856-ca 1916)

CONSEILLER MUNICIPAL DE HANOÏ (1888-1892)

(*Moniteur du protectorat de l'Annam et du Tonkin*, août 1888)

Nomination de M. Daurelle comme membre du conseil municipal de Hanoï

Les eaux d'alimentation au Tonkin
par les Dr de Raymond et Bablet

[...] À Hanoï, l'eau du fleuve Rouge à laquelle il fallut d'abord avoir recours était, par sa teneur en matières en suspension, organiques et minérales, tout à fait impropre à la consommation : Le rapport de Daurelle à la commission municipale réunie le 14 septembre 1889 nous édifie sur la façon dont était assuré à cette époque le service de distribution d'eau aux habitants de Hanoï : « Au droit de la ville, la berge du fleuve présente une grande partie de l'année un talus informe très passager et semé [...] (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mai 1932)

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1889)

Article premier. — Une commission est instituée à Hanoï à l'effet d'estimer la valeur des terrains dont la Mission catholique française a été expropriée le 6 avril 1888, pour l'établissement d'un marché couvert dans la rue de Dong-khanh à Hanoï.

Art. 2. — La dite commission est composée ainsi qu'il suit :

MM. Tirant, résident-maire, Président ;

Daurelle, négociant, membre du Conseil municipal et de la Chambre de commerce,
Membre ;

Ebindinger, agent principal des travaux publics, Membre.

Hanoï, le 9 mai 1889.

E. PARREAU.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1891)

Arrêté déclarant M. Daurelle démissionnaire de son mandat de conseiller municipal de Hanoï.

MEMBRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU PROTECTORAT

Arrêté n° 533 du 5 septembre 1888.

Nominations de membres du Conseil supérieur du Protectorat.
(Moniteur du protectorat de l'Annam et du Tonkin, septembre 1888)

[556] M. Richaud, gouverneur général de l'Indo-Chine française,
Vu le décret du 27 janvier 1886 ;
Vu les décrets des 17 octobre et 12 novembre 1867 ;
Vu l'arrêté du 5 septembre 1888 fixant la composition du Conseil
supérieur du Protectorat ;
Sur la proposition du Résident général en Annam et au Tonkin.

ARRÊTE :

Article premier. — Sont nommés membres du Conseil supérieur du Protectorat, pour
une période de trois ans à compter de ce jour, en qualité de :

1° Conseillers titulaires français :

MM. Kœnig, président de la Chambre de commerce ;

Bourgouin-Meiffre, négociant.

2° Conseillers suppléants :

MM. Jeanning, négociant;

Daurelle, négociant.

Art. 2. — Le Résident général en Annam et au Tonkin est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Saïgon, le 5 septembre 1888.

RICHAUD.

Le Gratin tonkinois
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1897)

Les Dauphinois adhérents au *Gratin tonkinois* se sont réunis à Hanoï-Hôtel samedi 20
octobre, à 9 heures du soir.

Il a été procédé à la formation d'un bureau qui se trouve ainsi constitué :

MM. Daurelle, négociant, président

.....

PARTICIPANT À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

Arrêté n° 532 du 4 septembre 1888. — Nominations de membres de la commission
exécutive pour la participation du Tonkin et de l'Annam à l'Exposition universelle de
1889.

(Moniteur du protectorat de l'Annam et du Tonkin, septembre 1888)

[555] M. Parreau, résident général *p. i.* de la République française en Annam et au
Tonkin, officier de la Légion d'honneur,

Vu les arrêtés des 27 juillet et 8 décembre 1887,

ARRÊTE :

Article unique. — Sont nommés membres de la commission [556] exécutive pour la participation du Tonkin et de l'Annam à l'Exposition universelle de 1889 :

MM. Brou, inspecteur des postes et télégraphes.

de Boisadam, publiciste,

Daurelle, négociant,

Grappe, négociant,

Hanoï, le 4 septembre 1888.

E. PARREAU.

MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ

Chambre de commerce de Hanoï,
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1889)

25 janvier 1889. — Arrêté du Résident général, nommant membre de la Chambre de commerce de Hanoï, M. Daurelle, négociant, en remplacement de M. Kœnig, démissionnaire.

Chambre de commerce de Hanoï,
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1891)

Arrêté convoquant les électeurs consulaires pour le dimanche 22 mars à l'effet de nommer deux membres de la chambre de commerce en remplacement de MM. Daurelle et Bourguin-Meiffre, démissionnaires.

En 1892, il devient président de la chambre de commerce de Hanoï (Villemagne).

Retour du gougal Lanessan à Hanoï
(*La Liberté des colonies*, 12 février 1895)

Discours de M. Daurelle, président de la chambre de commerce

1889 : ADJUDICATAIRE DES FOURNITURES DE VIANDE AUX TROUPES DU TONKIN.

1892-1917 : FERMIER DU MONT-DE-PIÉTÉ DE HANOÏ

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mont-piete-Hanoi.pdf

1893 : RIZICULTEUR À NAM-DINH

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Daurelle-Nam-dinh.pdf

1894-1910 : PLANTEUR DE CAFÉ ET THÉ À CHO-GANH (NINH-DINH)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Daurelle-Cho-ganh.pdf

CONFECTIONNEUR POUR LES TROUPES

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Daurelle-confectionneur.pdf

1898-1902 : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Daurelle-travaux_publics.pdf

IRRIGANT À TÂN-MY

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Irrigation_Tan-My.pdf

MARIAGE

Amélie Eugénie Choirat,
née à Alexandrie (Égypte), le 29 juillet 1883
Cyprien Daurelle, négociant

Né le 8 février 1873 à Saint-Martin-de-Queyrières (Hautes-Alpes).
Fils de Louis Auguste Daurelle et de Marie Marguerite Félicie Combal
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1906)

Samedi soir, 24 mars à 4 heures et demie du soir, a eu lieu le mariage de M^{lle} Choirat avec M. Daurelle.

Les témoins étaient pour le marié, MM. Blanc, pharmacien, Meiffre, industriel ; pour la mariée, MM. Mettetal, avocat, et Denis, industriel.

Nos vœux de bonheur.

1911-1912 : DISTILLERIES DU CENTRE-ANNAM EN ASSOCIATION AVEC MONPEZAT

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Distilleries_Centre-Annam.pdf

FABRICANT DE BOUTONS (Industrielle de l'Annam et du Tonkin)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Industrielle-Annam-Tk.pdf

IL Y A 37 ANS !
UN VOYAGE AU LAOS
PAR MARC DANDOLO
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1937)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Dandolo_Laos_1899.pdf

.....
Que le Laos possédât en abondance des lianes à caoutchouc, on venait de l'apprendre depuis peu. Pendant des années, l'un des plus vieux et des plus avisés commerçants exportateurs de Hanoï, M. Daurelle, avait expédié sur l'Europe des quantités appréciables de la fameuse gomme, mais en se gardant soigneusement d'en parler. En matière d'utilisation des produits indigènes, M. Daurelle fut un précurseur. Dans ses magasins de la rue Jean-Dupuis, en plein quartier indigène, il préparait pour expédition tout ce qui, depuis lui, a pris un développement extraordinaire dans un grand nombre de grosses maisons, et qu'il était seul alors à connaître : caoutchouc, sticklaque, benjoin, cardamome, cheveux, plumes, peaux de buffles et de vaches, etc.

Mais un secret a beau être bien gardé, il vient un jour où, fatalement, sa divulgation a lieu. À l'annonce qu'il y avait du caoutchouc au Laos, tout le monde rêva de s'en occuper. Une ruée se produisit et les indigènes, sollicités de tant de côtés d'avoir à récolter et livrer ce produit, s'avisèrent peu à peu de l'altérer par des mélanges de résines et de sucres quelconques, ou d'insérer pierres et bouts de bois dans les pelotes ou saucisses de caoutchouc afin d'en augmenter le poids. Les altérations et les fraudes allèrent si loin qu'en quelques années, il fallut renoncer à ce commerce qui, d'ailleurs, devenait difficile par suite du véritable massacre de lianes qui eut lieu, les indigènes se souciant peu de saignées modérées apportées à ces lianes et préférant couper complètement la plante et la détruire pour un profit immédiat plus important.

.....

DAURELLE (F.)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

Négociant
66, rue Jean-Dupuis, Hanoï

[49] MM. F[erdinand] DAURELLE ;

Paul DAURELLE ;

René DAURELLE ;

F. GIRARD ¹, comptable.

[243] Daurelle (Cyprien), employé de commerce, 66, rue Jean-Dupuis, Hanoï.

RENÉ DAURELLE (1879-1935)

¹ *Ferdinand* Auguste Girard : né vers 1872. Marié en 1921 à Hoa-Binh avec Georgette Lucie Chorin (Deauville, 1903-Nevers, 1988). Comptable, puis fondé de pouvoirs des Éts Daurelle, administrateur délégué de la Société civile agricole de Dong-Son et de la Société industrielle de l'Annam-Tonkin (boutons de nacre), administrateur de la Stacindo. Il acquiert en 1918 la décortiquerie des Rizeries de la Seine à Haïphong et l'apporte l'année suivante aux Rizeries du Tonkin et de l'Annam.

SUCCÈDE À SON PÈRE FERDINAND

1908-1922 : PROCÈS CONTRE LA VILLE DE HANOÏ SUITE À DES INONDATIONS PAR LES EAUX PLUVIALES

Recueil des arrêts du Conseil d'État
COLONIES. — TRAVAUX PUBLICS. — INDOCHINE. — DOMMAGES AUX PROPRIÉTÉS.
— INONDATIONS CAUSÉES PAR COMblement D'UN BRAS DU FLEUVE PAR VILLE
D'HANOÏ. — VILLE DÉCLARÉE RESPONSABLE A L'EXCLUSION DU PROTECTORAT DU
TONKIN. — EXPERTISE ORDONNÉE POUR FIXATION DOMMAGE.

(8 mars 1922. - 48.200. Sieur Daurelle. — MM. Michel, rapp. ; Ripert, c. du g. ;
M^e Chabrol, Labbé, Paul-Henry, av.).

Vu LA REQUÊTE du sieur Daurelle (Ferdinand), demeurant à Hanoï, tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté, en date du 6 nov. 1911, par lequel le conseil du contentieux administratif de l'Annam et du Tonkin a rejeté sa demande d'indemnité introduite contre la ville d'Hanoï à raison des dommages causés par des inondations aux immeubles du requérant ;

Vu (le décret du 5 août 1881 et la loi du 24 mai 1872) ;

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'instruction que le comblement par la ville de Hanoï du Song-Tô-Lich, bras du fleuve Rouge, dans lequel venaient se rassembler les eaux pluviales d'un quartier de la ville, a provoqué à de nombreuses reprises postérieurement à l'année 1898, l'inondation d'immeubles possédés par le sieur Daurelle dans la rue Jean-Dupuis ; que des termes mêmes de la transaction intervenue le 22 nov. 1900 et qui a mis fin à un premier litige entre le requérant et la ville, il résulte que cette transaction s'appliquait exclusivement aux dégradations causées aux immeubles du sieur Daurelle par des inondations survenues antérieurement à l'année 1898, et non à l'ensemble des conséquences onéreuses pouvant résulter pour lui, dans l'avenir comme dans le passé, d'un régime défectueux de l'écoulement des eaux ; que, dès lors, c'est à tort que le conseil du contentieux a décidé que le dommage résultant pour le requérant des inondations postérieures à 1898 ne pouvait pas ouvrir à son profit de nouveaux droits à indemnité ; consid. que le conseil du contentieux n'a pas prescrit l'expertise sur le fond du litige demandée par la ville de Hanoï ; que les vérifications de l'état des lieux exécutées par les sieurs Bailly et Chataigneau², désignés à cet effet par le président du conseil du contentieux, devaient être limitées, d'après l'art. 40 du décret du 5 août 1881, à la seule constatation des faits et que, par suite, seules les constatations de cette nature contenues dans les rapports des experts Bailly et Chataigneau peuvent être retenues pour la solution du litige actuel ; que l'état de l'instruction ne permet pas de se prononcer dès à présent sur l'importance des pertes subies par le sieur Daurelle et sur le chiffre de l'indemnité due par la ville et qu'il y a lieu dès lors de renvoyer les parties devant le conseil du contentieux pour y être statué après expertise sur le montant de l'indemnité ;

Sur les conclusions de la ville de Hanoï tendant à faire supporter par le protectorat du Tonkin les conséquences des condamnations prononcées contre elle : — Consid., d'une part, qu'il résulte des pièces versées au dossier que les inondations qui ont causé les dommages subis par le sieur Daurelle depuis 1898 sont dues, non à l'assèchement des

² Jules Édouard Chataigneau : ancien élève de l'École supérieure de commerce de Paris (1881), auteur d'un opuscule *Généralités sur la comptabilité* (1905), domicilié à Hanoï, 61, bd Carreau, expert comptable agréé par le tribunaux, agent particulier pour l'Indochine de L'Urbaine-Vie (mai 1912-déc. 1915), administrateur de la Mutuelle d'Extrême-Orient et de la Mutualité indochinoise (juil. 1912), liquidateur de sociétés, courtier en valeurs mobilières, puis courtier de commerce assermenté.

mares de la concession Bourgoïn-Meffre, mais uniquement au comblement du SongTô-Lich par la ville de Hanoï ; que, d'autre part, si le comblement de ce bras du fleuve Rouge qui s'écoulait dans les fossés de la citadelle a été rendu nécessaire par le remblaiement des fossés en question, opéré par les soins du protectorat du Tonkin, il résulte de l'instruction que la ville elle-même avait sollicité du protectorat la suppression de ces fossés dans un intérêt d'assainissement, et qu'elle avait reçu de lui une forte subvention destinée à lui permettre l'exécution d'un réseau d'égouts de nature à rendre possible après cette suppression l'évacuation des eaux ; que, dès lors, il lui appartenait de donner à ce réseau d'égouts toute l'importance nécessaire et qu'elle n'est pas fondée à se décharger sur le protectorat des conséquences de l'insuffisance des mesures prises par elle ;

Sur les conclusions du sieur Daurelle tendant à la capitalisation des intérêts : — Consid. que le sieur Daurelle a demandé la capitalisation des intérêts aux dates des 27 mars 1912 et 26 mars 1919 ; que, par application de l'art. 1154 du Code civil il y a lieu de faire droit à ces conclusions (Arrêté du conseil du contentieux administratif de l'Annam et du Tonkin, en date du 6 nov. 1911, annulé ; parties renvoyées devant le conseil du contentieux administratif pour y.être statué sur le montant de l'indemnité due par la ville de Hanoï au sieur Daurelle ; ladite indemnité portera intérêts à compter du 7 août 1908 ; les intérêts seront capitalisés pour porter eux-mêmes intérêts aux dates des 27 mars 1912 et 26 mars 1919; surplus des conclusions de la requête rejeté; conclusions de la ville de Hanoï tendant à faire décider que le protectorat du Tonkin la garantira des condamnations prononcées contre elle rejetées ; dépens de première instance et d'appel mis à la charge de la ville de Hanoï).

MARIAGE

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1907)

Nous apprenons la nouvelle du mariage de M. René Daurelle, fils de M. Ferdinand Daurelle, si connu parmi nous, avec Mlle Marie Lautier, fille de M. Lautier, notaire à Noves (Bouches-du-Rhône).

Nos félicitations et nos souhaits aux jeunes époux.

DAURELLE FRÈRES

Négociants

66, rue Jean-Dupuis, Hanoï

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 47)

MM. RENÉ DAURELLE ;
F. GIRARD, comptable ;
J. BUREAU, à Tân-my.

DAURELLE (René)

Négociant, 66, rue Jean-Dupuis, Hanoï

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 1-52)

MM. René DAURELLE ;
F. GIRARD, fondé de pouvoirs.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 13 août 1921).

Au grade de chevalier (au titre civil)
Daurelle (René), industriel au Tonkin. Titres exceptionnels : 23 ans de pratique industrielle en Indo-Chine. Administrateur délégué des Sociétés de distillerie du Centre-Annam, administrateur des Distilleries du territoire de Battambang ; des mines de Quang-Tong [mines de zinc près Tuyên-Quang] et de diverses sociétés de transports. Propriétaire de nombreuses plantations de caféiers.

(*Bulletin municipal de la ville de Hanoï*, novembre 1922)

Hanoï, le ? octobre 1922

L'administrateur-maire
à Messieurs les membres de la commission municipale de Hanoï
Messieurs

Je viens d'être saisi par M^e Baffeuf d'une offre nouvelle relative à une transaction destinée à régler définitivement, tant pour le passé que pour l'avenir, le procès intenté le 7 août 1908 par M. Daurelle à la Ville de Hanoï et qui a fait l'objet d'une décision du Conseil d'État en date du 8 mars 1922.

Cette offre consiste : 1° dans le paiement par la Ville à M. [René] Daurelle, d'une somme de 150.000 \$ moyennant laquelle M. Daurelle se désiste de toute demande d'indemnité pour les dommages subis du fait des inondations par les eaux pluviales, par ses immeubles à la Ville 2° dans une proposition d'achat par M^e Baffeuf pour le prix de 50.000 \$ de l'immeuble où est actuellement installé le mont-de-piété*. Il est à noter que la Ville a acquis cet immeuble de M. Daurelle pour la somme totale de 53.000 \$ dont 50.000 \$ représentant la valeur de la maison et 3.000 \$ celle du mobilier laissé par le vendeur, précédemment fermier du mont-de-piété. [Etc.]

VERRERIES D'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1924)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Verreries_IC.pdf

Le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 27 décembre, de s'adjoindre comme administrateurs ... M. René Daurelle, commerçant de Hanoï.

TONKIN
LA VIE ADMINISTRATIVE
Prélèvement sur la Caisse de Réserve
(*Les Annales coloniales*, 20 avril 1925)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, après avis de la Commission permanente du Conseil du Gouvernement de l'Indochine :

Est autorisé le prélèvement sur la Caisse de réserve et de prévoyance du Tonkin d'une somme de quatre cent quatre-vingt-onze mille piastres (491.000 \$ 00) destinée à faire face aux dépenses extraordinaires ci-dessous :

1° Routes \$ 111.000 00

2° Bâtiments civils. 87.000 00

3° Travaux d'utilité urbaine, 233.000 00

4° Remboursement au budget général du reliquat de l'avance de 100.000 \$ consentie en 1922 par ledit budget à la municipalité de Hanoï pour le [paiement d'une indemnité due à M. Daurelle 60.000 \\$](#)

Total 491.000 \$

(L'Éveil économique de l'Indochine, 18 mars 1928)

C'est par exemple la ville de Hanoï qui, actionnée par M. Daurelle pour un dommage causé, a fait si longtemps traîner l'affaire dans le maquis de la procédure, pour donner à ceux qui n'avaient pas le courage de prendre une décision le temps de s'éclipser, que finalement il a fallu payer 100.000 \$, le décuple de la demande primitive et les contribuables qui ont payé ne savaient même plus de quoi il s'agissait.

Piastres disparues :

les représentants de l'Administration ont-ils trompé le Grand Conseil ?

(L'Éveil économique de l'Indochine, 22 juillet 1934)

[...] Il y a quelques années, pour avoir agi ainsi vis-à-vis de la maison Daurelle, et parce que les irresponsables n'avaient pas voulu prendre la responsabilité de payer 8.000 \$ de dommages intérêts (ou plutôt parce qu'ils voulaient s'amuser à embêter le « salaud de colon »), la Ville de Hanoï fut condamnée, vingt ans après la première réclamation, à payer 240.000 \$; mais le salaud-de-colon, lui, fut chic ; ayant cet arrêt du Conseil d'État en mains, il ne fit payer à la Ville que 100.000 \$. [...]

DAURELLE (René), négociant

(Annuaire général de l'Indochine française, 1920, p. 52)

Rue Jean-Dupuis, n° 66, Hanoï

MM. René DAURELLE

F. GIRARD, fondé de pouvoirs.

**PARTICIPATION DANS LA
SOCIÉTÉ CIVILE AGRICOLE DE DONG-SONG**

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agricole_de_Dong-Song.pdf

(Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. I-39)

DAURELLE (René), successeur de F. Daurelle et Daurelle Frères, négociant-industriel,
64-66, rue Jean-Dupuis. Hanoï.
MM. F. GIRARD, fondé de pouvoirs ; J. ROCCA, comptable.

Ca 1925 : TRANSFORMATION DES ÉTS DAURELLE en S.A. par la maison Wm. G. HALE, de Saïgon

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hale_et_Cie-Saigon.pdf

1926 : FUSION DES ÉTS JACQUE (Saïgon) ET DAURELLE (Hanoï) DANS LES COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoirs_gnx_IC.pdf

RENÉ DAURELLE RESTE DANS LES AFFAIRES
administrateur de la Société française des Distilleries de Battambang,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Distilleries_Battambang.pdf
et des Distilleries du Centre-Annam
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Distilleries_Centre-Annam.pdf
propriétaire du périodique *France-Indochine*,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/France-Indochine-Hanoi.pdf
administrateur de la Société de chalandage et remorquage de l'Indochine (SACRIC),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SACRIC.pdf
président de la STACINDO (tuyaux centrifugés),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Stacindo.pdf
administrateur délégué de la Société minière de Pac-Lan (or),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Mine_d'or_Pac-Lan.pdf
vice-président des Comptoirs généraux de l'Indochine,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Comptoirs_gnx_IC.pdf
administrateur de la Société minière d'études indochinoises (or),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Miniere_etudes_indochinoises.pdf
et de la Société industrielle et forestière de l'Indochine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIFIC-Hamrong.pdf
créateur de la Société indochinoise de bouchage,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indochinoise_bouchage.pdf
membre du comité du Cercle nautique de la baie d'Along
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Baie_d'Along_1920-1940.pdf
membre du Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers de l'Indochine

Cercle nautique de la baie d'Ha-Long
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1^{er} novembre 1931)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Baie_d'Along_1920-1940.pdf

Le nouveau comité se compose de Messieurs : ... [René] DAURELLE, industriel,
Hanoï...

MARIAGE
(*Comœdia*, 18 décembre 1933)

À Hanoï a eu lieu le mariage de M. René Daurelle avec Mme Renée Heuzey.

(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1935)

Mine	Province	DATE D'ATTRIBUTIO N	Dernier propriétaire connu	Observations
[895] Ban- Gian	Tuyên-Quang	11-11-1930	M. René Daurelle	Déchéance le 31-3-1934.
[9 0 0] Fernande	Tuyên-Quang et Bak-kan	30-12-1924	MM. René Daurelle et Paul Jeancard	
[9 0 0] Ferdinandau	Hoà-binh	30-10-1930	M. René Daurelle	
[903] Juliette	Thai-nguyên	30-12-1924	MM. René Daurelle et Paul Jeancard	

NÉCROLOGIE
Mort de René Daurelle
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1935)

Notre confrère, René Daurelle, directeur de *France-Indochine*, est décédé à Hanoï le 25 décembre, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de 56 ans. Comme journaliste, il signait O'Relly.

Daurelle était une grande figure de la presse coloniale. Son beau caractère, tout de franchise et de loyauté, lui avait attiré beaucoup d'amitiés, et ses rares ennemis ne pouvaient lui retirer une profonde admiration pour son courage.

Écrivain vigoureux, rude parfois, il ne ménageait jamais ceux qu'il jugeait dangereux pour l'action de la France dans notre grande colonie d'Extrême-Orient. Ses coups de cravache étaient terribles. Il exécutait un homme en quelques lignes, et l'adversaire ne s'en relevait pas.

Accueillant pour tous, il était d'une extrême bonté, mais de cette bonté discrète qui sait attacher les cœurs pour toujours. S'il s'inclinait, plein de mansuétude, vers les humbles, son honnêteté rigide lui interdisait de fléchir devant les puissants.

À sa famille, à notre confrère Jean Foropon [ancien capitaine, membre du cabinet militaire de Varenne], rédacteur en chef de *France-Indochine*, à ses innombrables amis, nous adressons l'expression bien sincère de nos condoléances émues. Cette perte est un deuil pour nous.

(*Bulletin municipal de la ville de Hanoï*, janvier 1936)

M. Tissot demandant la parole, exprime le vœu que le nom de René Daurelle soit donné à une des voies de la Ville.

Il rappelle que M. Daurelle était l'un des plus anciens Tonkinois. Son père [Ferdinand] avait également vécu au Tonkin.

Il ajoute que, sans vouloir s'étendre sur les qualités de cœur et de droiture de M. Daurelle, qualités qui en avaient fait une des figures les plus sympathiquement connues à Hanoï, il estime que son nom figurera en aussi bonne place que nombre d'autres sur une des nouvelles rues qui viennent d'être ouvertes.

M. l'administrateur-maire partage entièrement l'avis de M. Tissot et demande au conseil de donner le nom de René Daurelle à la voie 190 qui vient d'être aménagée. Cette rue, qui est parallèle au prolongement du boulevard Gia-Long, a environ 50 mètres de longueur et est située dans un quartier très propre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner le nom de René Daurelle à la voie 190 qui vient d'être aménagée.

La vie quotidienne
UNE RUE RENÉ-DAURELLE A HANOI
(*Les Annales coloniales*, 15 mai 1936)

Le conseil municipal de Hanoï, dans sa séance dit 12 mars, a décidé, sur la proposition du résident supérieur honoraire Tissot, de donner le nom de René Daurelle, le très regretté directeur de *France-Indochine*, à la voie 190, nouvellement ouverte.
